

La Vie Aubinoise

*Saint-Aubin
des-Châteaux*



Bulletin d'informations communales

octobre 2006
2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2006

ÉDITORIAL

La randonnée pédestre est une activité en vogue. La commune de Saint-Aubin des Châteaux a pris ces derniers mois des décisions permettant de favoriser l'exercice de ce loisir en demandant l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de promenades et de Randonnées (PDIPR) de chemins très intéressants tels que celui reliant la Bourruais à la Guérinais ou celui situé au nord-ouest des Haies.

Outre les randonnées organisées chaque année par l'Amicale Lai-

que ou l'ARCEL, notre commune va être le théâtre de 2 manifestations de très grande importance :

- La Randonnée Ouest-France du 15 octobre prochain, organisée par la Communauté de Communes du Castelbriantais en étroite collaboration avec la commune et les associations aubinoises. Plusieurs milliers de personnes sont attendues à cette occasion,
- Celle prévue dans le cadre du "Tour de Loire-Atlantique 2007" le 23 juin prochain, sous l'égide du Comité Départe-

mental de la Randonnée Pédestre et des Randonneurs du Pays de la Mée.

Gageons que les personnes qui découvriront notre belle commune en ces occasions en conserveront un excellent souvenir et contribueront à faire que Saint-Aubin des Châteaux soit reconnue pour la qualité de ses paysages bien au-delà du Pays de Châteaubriant.

SOMMAIRE

Vie municipale.....	2 à 5
Infos diverses.....	6 à 7
Vie scolaire et associative	7 à 8

MAIRIE

2, Place de l'église
☎ 02.40.28.47.13
Courriel
Site Internet

44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX

☎ 02.40.28.42.24

mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
www.saint-aubin-des-chateaux.fr

Ouverture du Secrétariat

- lundi, mercredi, vendredi
- mardi, jeudi

de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
de 8 h 30 à 12 h 30

BIBLIOTHÈQUE-VIDÉOTHÈQUE

2, Place de l'église 44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX

Ouverture au public

- mercredi
- dimanche

de 15 h 30 à 17 h 00 (sauf juillet et août)
de 10 h 30 à 12 h 00

DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

Route de Saint-Nazaire 44110 CHATEAUBRIANT

Ouverture au public

- lundi et samedi
- mercredi, jeudi, vendredi

de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00
de 13 h 30 à 18 h 00

■ Les principales décisions du Conseil Municipal

Réunion du 9 mai 2006

Excusés : Mme Christine GALISSON – M. Jean-Michel RINFRAY

Dans le cadre du projet de création d'une aire de stationnement, rue du Fau, le Conseil Municipal décide d'acquérir auprès des Consorts MENARD la parcelle cadastrée AB 201, d'une superficie de 478 m² au prix de 0,35 € du m², soit un total de 167,30 €

Il est décidé d'ajouter au contrat d'entretien de l'éclairage public confié à l'entreprise CEGELEC la maintenance de l'installation de l'éclairage du terrain des sports.



Réunion du 12 juin 2006

Excusés : Mme Brigitte ADRON - MM. Pascal PROVOST et Jean-Michel RINFRAY

Il est décidé de céder à la Ville de Châteaubriant les droits indivis de la commune de Saint-Aubin des Châteaux sur les reliquats de terrains de la propriété de la Courbetière situés sur le territoire de Châteaubriant, représentant une surface approximative de 54.895 m², pour un montant de 6.327,50 € environ, soit 9,12 % de la valeur totale des terrains estimés par le service des Domaines.

La commune va acquérir auprès de Madame STOLL 1 410 m² de terrain nécessaire à la création d'un espace parking, chemin du Fau, sur la base de 0,35 € du m², soit la somme de 493,50 €, auxquels il conviendra de rajouter les frais de bornage : 402,25 € TTC ainsi que les frais de l'acte passé en l'étude de Maître LE RESTE, notaire à Châteaubriant.

Il est décidé l'acquisition auprès des consorts MENARD, de la parcelle de terrain sise près de la Blandinais "les Rochers", cadastrée YT 9, d'une superficie de 7.894 m², sur la base de 1.524 € de l'hectare, soit un prix total de 1.203 € net vendeur. Ce terrain sera utilisé pour entreposer la terre provenant du creusement de la lagune.

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Vilaine, approuvé par arrêté préfectoral du 1er avril 2003, a mis en place une obligation pour les communes du bassin de procéder à l'inventaire de leurs zones humides et cours d'eau avant avril 2008.

Il convient pour cela de mettre en place un groupe de pilotage communal chargé de suivre l'évolution de l'inventaire et d'y participer. Il doit être constitué par la commune et fera intervenir les différents usagers de l'eau : un élu, un délégué du Syndicat de la Chère, un représentant agricole, un pêcheur, un membre d'une association foncière, une personne d'une association environnementale.

Le groupe de pilotage chargé de suivre l'évolution de l'inventaire des cours d'eau de la commune est constitué. Il est composé d'un élu (M. Jean-Yves CAVÉ), d'un délégué du Syndicat de la Chère (M. Michel GAUVIN), d'un représentant agricole (M. Chrystel RETIF), d'un pêcheur désigné par "le Gardon d'Herbe Castelbriantais", et d'un représentant de l'association environnementale "Bretagne Vivante".



La commission d'appel d'offres a attribué à l'entreprise RENOU, de BAIS (35) le marché de travaux relatif à la station d'épuration par lagunage, pour un montant de 133.043 € H.T. Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché.

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une enquête publique du 2 mai au 2 juin 2006. Aucune observation n'a été déposée sur le registre ouvert à cet effet. Par ailleurs, Monsieur le commissaire-enquêteur a reçu par courrier la requête d'un administré mais elle ne concernait pas l'objet de l'enquête. Il a donc émis un avis favorable à la poursuite du dossier.

Le Conseil Municipal entérine la modification du PLU qui prévoit :
- la transformation de la zone AUA des Louères en zone AUB,

avec un règlement spécifique, permettant ainsi son urbanisation ;

- la modification du règlement des zones UA et UC qui n'imposera plus désormais le dépôt d'une demande de permis de démolir que pour les constructions et bâtiments en pierres ;
- la modification du schéma d'orientation d'aménagement de la zone située au sud de la Chapelle des Templiers afin d'intégrer la voirie et organiser la future urbanisation de ce secteur.

Le tirage au sort effectué sur la liste électorale a désigné, pour figurer sur la liste des personnes susceptibles de siéger en 2007 en qualité de juré auprès de la Cour d'Assises de Loire-Atlantique :

- Monsieur DUBOIS Jean-Claude
- Madame RICHARD, née FAUCHEUX Denise
- Madame BOURSEAU, née THOMAZEAU Claude.



Réunion du 26 juin 2006

Absents ou Excusés : M. Luc ADRON - Mme Christine GALISSON – MM. Dominique GOJJON & Marc PANTECOUTEAU

Les comptes administratifs figurant en page 5 et les comptes de gestion afférents à l'année 2005 ont été adoptés à l'unanimité.

Atlantique Habitations a confirmé son engagement dans le projet de réalisation, en 2008, d'un nouveau programme de 10 à 12 logements locatifs pour personnes âgées, rue Abbé Deniau. Un lever de plan topographique du terrain d'emprise sera demandé au cabinet de Géomètre VOISINE et pris en charge par la commune.



Réunion du 28 août 2006

Excusés ou absents : Mmes Brigitte ADRON – Christine GALISSON – Paulette HALGAND – MM. Luc ADRON – Pascal PROVOST – Daniel RABU

Vie Municipale

L'Ecole Privée de Saint-Aubin des Châteaux a sollicité sa mise sous contrat d'association avec l'Etat. Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de Monsieur l'Inspecteur d'Académie dans son rapport en date du 9 juin 2006.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Considérant que la convention passée le 27 mars 1985 entre la commune et l'Ecole Privée de Saint-Aubin des Châteaux dans le cadre d'un contrat simple ne prévoyait pas d'exclure les élèves de maternelle pour le calcul de la participation communale aux dépenses de fonctionnement (matériel),

- Considérant de ce fait que la passation d'un contrat d'association n'entraînera pas de surcoût financier pour la commune,

1. Emet un avis favorable à la passation d'un contrat d'association entre l'Ecole Privée de Saint-Aubin des Châteaux et l'Etat,

2. précise que sa participation financière découlant des lois et règlements en vigueur se limitera aux seuls élèves domiciliés à Saint-Aubin des Châteaux.

MM. Michel RETIF, Maire, et Jean-Yves CAVÉ, adjoint, sont désignés pour représenter, avec voix consultative, le Conseil Municipal auprès de l'OGEC lorsque cette association délibèrera sur le budget des classes sous contrat.



Désormais, les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles, écoles élémentaires, sont fixés librement par la collectivité territoriale qui en a la charge, sans toutefois pouvoir être supérieurs au prix de revient réel.

Le bilan de fonctionnement de la cantine scolaire au titre de 2005-2006 n'est pas encore définitivement arrêté mais présentera certainement un déficit relativement conséquent. Dans ces conditions, le Conseil Municipal décide de majorer le tarif des repas à la rentrée de septembre 2006 de 3,92 % et les porter à 2,65 € pour les enfants (2,55 € en 2005-2006) et 5,16 € pour les adultes (4,97 € en 2005-2006).

Le 12 mai dernier, le Tribunal Administratif de Nantes a rendu son jugement sur la requête en annulation, déposée par plusieurs aubinois, de la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2003 décidant l'aliénation d'une portion de chemin rural du Moulin d'Hubert.

Le Tribunal s'est prononcé au vu des articles L.161-1 3, L. 161-2 et L.161-10 du Code Rural et a :

a) jugé que la délibération critiquée, en mettant à l'initiative de riverains intéressés un terme à l'usage public du chemin litigieux par son appropriation privée, a eu pour motif déterminant de faciliter la poursuite par les candidats acquéreurs de leur projet d'aménagement touristique. Les requérants sont fondés à soutenir que la décision critiquée décidant l'aliénation d'un chemin dont l'usage public n'avait pas cessé et procédant d'un détournement de pouvoir, est illégale et doit être annulée

b) condamné la commune de Saint-Aubin des Châteaux à verser aux plaignants une somme globale de 1.000 €uros en application de l'article 761-1 du code de justice administrative

La commune a 2 mois pour faire appel de cette décision, soit jusqu'au début septembre 2006.

Le Conseil Municipal,

Considérant que la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2003 acceptait l'aliénation du chemin du Moulin d'Hubert, "sous réserve d'obtention par Monsieur ou Madame GREFFIER, du permis de construire concernant leur projet d'hébergement touristique" ;

Considérant que Monsieur et Madame GREFFIER ont abandonné leur projet touristique et vendu leur propriété, entraînant la caducité automatique de la décision initiale du Conseil Municipal ;

Considérant, comme annoncé à de nombreuses reprises par la Mairie, que ce jugement n'apporte aucun éclaircissement quant à un éventuel droit de passage à gué dans le lit de la rivière la Chère dans le prolongement dudit chemin ; toute contestation de la propriété du fond de la rivière à cet endroit précis relevant d'une juridiction civile ;

1. prend acte de la décision du Tribunal Administratif dans cette affaire ;

2. constate que ce dernier n'a pas relevé d'irrégularité dans la procédure d'enquête publique menée par la commune ;

3. décide de ne pas faire appel de ce jugement ;

4. s'engage à prévoir au budget les crédits nécessaires au paiement de la somme de 1.000 €uros décidée par la juridiction administrative.

Une subvention de 140 € est accordée à l'AEMAFN qui prévoit de construire à REZE, Place Sarraill, un Mémorial (Espace-jardin de souvenir et de recueillement) à la mémoire des soldats de Loire-Atlantique décédés au cours de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie entre 1952 et 1964. Le nom d'un aubinois devrait figurer sur ce monument.



Réunion du 25 septembre 2006

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents.

Le Conseil Municipal accède à la demande de Monsieur Christophe PINOM qui s'est porté candidat à l'acquisition du lot n° 19 du lotissement des Louères.

MM. Jean-Yves CAVÉ et Michel GAUVIN, délégués communaux auprès du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin Versant de la Chère (SIABVC) ont présenté au Conseil Municipal les enjeux de fonctionnement du Syndicat, son cadre d'intervention et le choix des actions à mener pour permettre d'être en phase avec le SAGE de Vilaine et la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) qui fixe un objectif de "bon état écologique pour 2015".

Un second Contrat de Restauration Entretien sur 5 ans a été signé avec l'Agence de l'Eau et d'autres cofinanceurs comme les Conseils Généraux de Loire-Atlantique et d'Ille et Vilaine. Les priorités ont été données aux actions les plus efficaces et aux enjeux les plus forts :

• Enjeux hydrauliques : concernant le fonctionnement hydraulique et sédimentaire des cours d'eau concernés, en particulier vis-à-vis des ouvrages hydrauliques et seuils, mais aussi des zones d'ex-

Vie Municipale

pansion (bras secondaire et marais),

• Enjeux piscicoles : les espèces repères sur le bassin versant sont le brochet et l'anguille. La présence de nombreux ouvrages perturbe les migrations et les zones de reproduction du brochet son quasi inexistantes,

Malgré les aides importantes des financeurs extérieurs, le Syndicat n'a pas, en l'état actuel, les moyens financiers de supporter le programme de travaux chiffré à 375.000 € sur 5 ans. Il invite les conseils municipaux des communes adhérentes à débattre d'une éventuelle majoration des participations communales de 15 à 20 % à partir de 2007. Pour Saint-Aubin des Châteaux, cela représenterait un supplément de 634 à 846 €uros.

Le Conseil Municipal est parfaitement conscient de ces enjeux et se montre tout à fait favorable à une majoration de la participation communale. Il donne tous pouvoirs à ses délégués pour voter le montant de l'augmentation dans cette limite.

Il sera débattu ultérieurement en Conseil Municipal des travaux sur le plan d'eau du Bas du Tertre, programmés à partir de 2008.

Après examen du bilan financier de l'année scolaire 2004/2005 fourni par l'OGEC, le Conseil Municipal a arrêté la contribution financière du budget communal pour l'année 2006 à 540,44 € par élève, montant identique au coût de revient d'un élève de l'école publique au titre de 2005.

Un avenant au marché de travaux passé avec l'Entreprise RENOÜ chargée des travaux d'extension de la station d'épuration est accepté pour un montant de 11.700 € H.T. Il correspond au transport, sur une distance de 4 km, de l'argile stockée sur le terrain communal de la Roulais, permettant d'assurer une

parfaite étanchéité des bassins, sur la base de 3 €uros du mètre cube.

Il est demandé l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées du chemin creux situé à l'ouest – sud-ouest du lieu-dit "les haies. La commune s'engage à l'entretenir et à lui conserver son usage public.



A l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre en application l'article 1529 du Code Général des Impôts inséré par la Loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 qui prévoit notamment que les communes peuvent instituer une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation.

La taxe est assise sur un montant égal aux deux tiers du prix de cession du terrain. Elle est égale à 10 % de ce montant et est exigible lors de la première cession à titre onéreux du terrain intervenue après son classement en terrain constructible. Toutefois, elle ne s'applique pas :

- aux cessions exonérées d'imposition des plus-values ;
- aux cessions portant sur des terrains qui sont classés en terrains constructibles depuis plus de dix-huit ans ;
- aux cessions ayant généré une moins-value.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er janvier 2007.

Le projet de mise en 2 fois 2 voies de la RD 771 pour le tronçon situé entre la Bergerie et la Croix-Laurent va entraîner la construction d'une voie parallèle de desserte du lieu-

Vie Municipale

dit "la Faroulais" rejoignant le nord de la Haute-Morinais.

Les propriétaires riverains ont donné verbalement leur accord pour la cession du terrain d'emprise du projet sous réserve que la commune accepte de leur céder gratuitement les 370 mètres linéaires du chemin communal, desservant uniquement cette propriété, situé entre les parcelles cadastrées ZC 51, 16, 54 et 60.

Le Conseil Municipal prend d'ores et déjà cet engagement. Tous les frais seront pris en charge par les services de l'Etat dans le cadre de l'aménagement de la RD 771.

La demande d'acquisition d'un chemin communal près de la Borgnerie présentée par M. et Mme Michel SAFFRAY a été examinée par le Conseil Municipal. Ce chemin, non entretenu, n'a plus d'intérêt pour la commune. Dans ces conditions et sous réserve de l'accord des propriétaires riverains et d'une mise à jour du Plan Local d'Urbanisme visant à rectifier le tracé de l'itinéraire piétonnier, un accord de principe est donné à la vente de ce chemin.

Les élus Aubinois prennent acte de la décision de l'Inspection Académique d'affecter un emploi à l'école primaire publique de Saint-Aubin des Châteaux permettant ainsi l'ouverture d'une 4ème classe à la rentrée de septembre 2006.

Cette ouverture n'a aucune incidence sur les effectifs du personnel communal mis à la disposition de l'établissement.

Le Conseil Municipal accepte le devis de remise en état des systèmes de commande de l'horloge et du moteur de volée de la cloche n° 2 de l'église (Entreprise MACE - 2.094,44 € TTC).

■ Marché passé selon la Procédure Adaptée

Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
Curage de la 1 ^{ère} lagune de la station d'épuration	Station d'épuration	Ent. SAUR-VALBÉ de Vannes	5.660 €

■ **Droit de Prémption Urbain**

La commune a renoncé à son Droit de Prémption Urbain sur les biens décrits ci-dessous faisant l'objet d'un projet de vente

Désignation	Lieu	Références cadastrales	Propriétaires
Une maison d'habitation et terrain attenant	l'Ouvrinois	ZS 115 & 120	Mme Annick LEBAIN
Une maison d'habitation et terrain attenant	la Chapelle	YP 103p	M. Paul GRIPPAL
Un terrain non bâti	la Gastinelais	ZP 78 et 115	M. et Mme Paul ADRON
Un terrain non bâti	Chemin du Fau	AB 317 et 318	Mme Marie-Louise STOLL
Un terrain non bâti	Chemin du Fau	AB 315 et 316	Mme Marie-Louise STOLL
Un terrain non bâti	la Picardais	YD 43, 44, 45,46 & 47	M. Jean-Yves DUVAIL
Un terrain non bâti	Bel-Air	YA 100, 101 et 102	M. & Mme Joël BOUCHERIE
Une maison d'habitation	3, rue de la Gaudinai	AB 156	M. Mickaël TAUPIN
Une maison d'habitation et terrain	9, Place de l'Eglise	AB 115, 250 et 126	M. René GAREL
Un terrain non bâti	la Borgnerie	ZE 46p et 55p	Melle Valérie QUATREVAUX et M. Sébastien BRICAUD
Un terrain non bâti	la Cour Gautier	ZH 75	M. Roger GUILLOIS
Un immeuble bâti	1 et 3, rue de Châteaubriant	AB 21 et 261	M. & Mme Gustave ROUILLARD

■ **Le travail des commissions**

Dates	Commissions concernées	Principaux points à l'ordre du jour
30 mai 2006	Voirie - Agriculture-Urbanisme	Programmes de rechargements de chaussées et de curage de fossés – Cession des terrains de la Courbetière situés sur le territoire de Châteaubriant
26 juin 2006	Environnement – Cadre de vie	Achat de guirlandes lumineuses
27 septembre 2006	Sports – Vie associative – Culture – Information	Préparation du présent bulletin municipal

■ **Comptes Administratifs 2006**

Budget annexe assainissement	
Section de fonctionnement	excédentaire de.....32 966,28 €
Section d'investissement	déficitaire de.....10 640,59 €
<i>Soit un résultat</i>	<i>excédentaire de.....22 325,69 €</i>
Restes à réaliser	déficitaires de.....21 270,00 €
<i>Soit un résultat cumulé</i>	<i>Excédentaire de.....1 055,69 €</i>



Budget annexe Lotissement	
Section de fonctionnement	excédentaire 81 227,61 €
Section d'investissement	résultat 0 €
<i>Soit un résultat</i>	<i>excédentaire de 81 227,61 €</i>
Restes à réaliser	nuls..... nuls
<i>Soit un résultat cumulé</i>	<i>excédentaire de..... 81 227,61 €</i>

Budget principal de la commune	
Section de fonctionnement	excédentaire de..... 184 184,75 €
Section d'investissement	déficitaire de..... 333 633,58 €
<i>Soit un résultat</i>	<i>déficitaire de..... 149 448,83 €</i>
Restes à réaliser	déficitaires de.....29 233,00 €
<i>Soit un résultat cumulé</i>	<i>déficitaire de..... 178 681,83 €</i>



Commémoration de l'Armistice de 1918

Le 88ème anniversaire de l'armistice de 1918 sera commémoré à Saint-Aubin des Châteaux le dimanche 12 novembre 2006 selon le programme suivant :

- 10 h 45 Rassemblement devant la Mairie,
- 11 h 00 Messe pour les Anciens Combattants 1914-18, 1939-45 et A.F.N.,
- 12 h 00 Commémoration du 11 novembre avec dépôt de gerbe au Monument aux Morts,
- 12 h 15 Vin d'honneur à la Chapelle des Templiers, offert par la municipalité.

Tous les aubinois, et notamment les jeunes, sont invités à cette commémoration.

Pendant la cérémonie au monument aux morts et par respect pour les victimes de toutes les guerres, merci de bien veiller à ne pas faire circuler les véhicules sur la Place Jeanne d'Arc, à éteindre les moteurs et à observer le plus grand silence.



La clairière de l'Armistice.
Photo Mémorial du Wagon de l'Armistice

Inscription sur la liste électorale

Les administrés remplissant les conditions pour figurer sur la liste électorale de Saint-Aubin des Châteaux, qui ne seraient pas encore inscrits (nouveaux arrivants notamment) et qui désireraient exercer leur droit de vote en 2007 doivent demander leur inscription au plus tard le dernier jour ouvrable de décembre en se présentant en Mairie, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Pour ce qui concerne les jeunes de 18 ans (nés entre le 1er mars 1988 et le 28 février 1989), pour lesquels l'INSEE transmet les coordonnées en Mairie aux fins "d'inscription d'office", il y a lieu de préciser que la commission administrative ne peut procéder à cette inscription qu'après vérification de leur domicile. Les jeunes concernés qui n'auraient pas reçu prochainement un courrier de la Mairie à ce sujet doivent demander leur inscription.

Cette démarche peut également être effectuée par correspondance en téléchargeant le formulaire sur le site Internet de la commune : www.saint-aubin-des-chateaux.fr (rubrique mairie, sous-rubrique élections). Il suffira ensuite de l'imprimer, le compléter, le signer, et l'adresser en Mairie, accompagné des pièces justificatives.

Les citoyens des autres pays de l'Union Européenne remplissant les mêmes conditions que les Français et résidant dans un état membre dont ils ne sont pas ressortissants peuvent exercer dans cet Etat leur droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen et aux élections municipales.

Leur participation aux élections précitées est subordonnée à l'inscription des intéressés sur une liste électorale complémentaire spécifique à chacune de ces élections. Pour toute information complémentaire, les personnes concernées peuvent s'adresser en mairie ou consulter le site Internet de la Commune.



Elagage des arbres en bordure du domaine public

Les chauffeurs de cars, de bennes à ordures ou autres conducteurs d'engins, sont parfois gênés par des branches d'arbres dépassant sur la voie publique.

Nous invitons les propriétaires ou exploitants à couper toutes les branches basses pouvant gêner le passage des véhicules quels qu'ils soient le long des voies ouvertes à la circulation. Les personnes concernées qui n'auraient pas, au 15 décembre 2006, effectué les travaux nécessaires se verront adresser une mise en demeure par courrier recommandé comme le prévoit la réglementation. En cas de problème pour exécuter ces travaux, n'hésitez pas à vous adresser en Mairie.



CHIENS EN DIVAGATION

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant

son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation".

A Saint-Aubin des Châteaux, de nombreux chiens se trouvent dans cette situation, et plus particulièrement dans le bourg. Il est demandé aux propriétaires de ces animaux de veiller à l'application de la réglementation. Cela contribuera entre autre au maintien des relations de bon voisinage.



Propreté des routes

Les routes régulièrement rendues dangereuses par de la boue ou divers matériaux déposés par les roues d'engins sortant de terrains voisins font régulièrement l'objet de plaintes en Mairie.

Les personnes concernées prennent quelquefois l'initiative de faire installer des panneaux mobiles pour avertir du danger. C'est une précaution sage, mais pas suffisante. En effet les routes doivent être nettoyées très régulièrement pour assurer la sécurité des usagers de la voie. En cas d'accident, la présence de panneaux avertisseurs n'exonère pas les riverains de leur responsabilité.

Nous comptons sur le bon sens des aubinois pour y remédier !



Conteneurs d'ordures ménagères

L'équipement en conteneurs collectifs d'ordures ménagères accessibles à tous dans la campagne aubinoise est à l'origine de débordements. En effet il a été constaté à de nombreuses reprises que des personnes habitant des communes voisines viennent y déposer des déchets.

Si vous êtes témoins de telles situations, n'hésitez pas à relever les numéros d'immatriculation des véhicules et à les communiquer en Mairie.



Un nouvel artisan sur la commune

Après avoir travaillé huit années en tant qu'apprenti puis ouvrier, Sébastien DUPRÉ, âgé de 25 ans, a créé le 16 août dernier sa propre entreprise de chauffage, plomberie-sanitaire, entretien de chaudière et énergies renouvelables. Il est à la disposition de tout public.

Tous nos vœux de réussite l'accompagnent.

Entreprise DUPRÉ NICOT
 30, rue de la Vigne
 44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
 ☎ 02 40 07 82 35 📠 02 40 07 83 24



Vie Scolaire et Associative

Ecole Privée des Tilleuls

Pour cette année scolaire, la répartition des élèves s'effectue comme ceci :

- CE2-CM avec Frédérique Bodinier
 - CP-CE avec Sabrina Galisson
 - GS-CP avec Claudine Houssais
 - PS-MS-GS avec Brigitte Hubert
- Guylaine Savona occupe le poste d'aide maternelle.

L'école fonctionne en réseau avec Treffieux, Lusanger, Sion et Jans. Des échanges dans différents domaines sont prévus : prix des Incorruptibles (littérature de jeunesse), spectacle, rencontres sportives.

Grâce à ce regroupement, Jean-Claude Lerat intervient en tant qu'enseignant spécialisé (AIS) dans le domaine du soutien pédagogique. Il anime également des ateliers d'informatique afin que les élèves du cycle 3 obtiennent leur B2i.

- Dans le cadre du projet d'école "VILLE ET CAMPAGNE", différentes activités sont programmées :
- participation à l'opération CIN'ECOLE à Château-briant
- séjour à PARIS pour le cycle 3
- NANTES et ses transports pour le cycle 2
- la FERME DU MONDE à Carentoir pour le cycle 1
- visite d'une ferme bio à Nozay pour tous

Par ailleurs, grâce au dynamisme des équipes de parents de l'A.P.E.L. et de l'O.G.E.C. d'importants travaux ont pu être réalisés : changement de fenêtres de l'ancienne cantine, installation de nouveaux sanitaires, réfection complète de l'ancienne salle paroissiale.

Les enfants pourront désormais bénéficier du cadre agréable et confortable de la salle de motricité et de la salle de soutien.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

- ↳ le président de l'APEL : Franck Albert
 ☎ 02 40 28 46 77
- ↳ la présidente de l'OGEC : Dominique Guillevic
 ☎ :02 40 28 41 58

Vie Scolaire et Associative

↳ la directrice, Brigitte Hubert
 ☎ 02 40 28 44 60



Union Aubinoise des Commerçants et Artisans

L'UACA renouvelle son animation de Noël le dimanche 17 décembre 2006 de 10h30 à 17h30, place Jeanne D'arc :

- dégustation de vin chaud et de marrons grillés
- promenade en calèche avec le Père Noël (gratuite)

Pour tous renseignements, contacter Christian David
 ☎ 02.28.50.48.99



Union Sportive Aubinoise Football

C'est en ce début d'automne et avec un nouveau bureau que nous entamons cette saison de football.

Composition du Bureau :

Président : Pierrick HOUSSAIS
 Vice-Présidents : Jean-Luc MARSAC
 Jean-François CHAPRON
 Trésorier : Nicolas RETIF
 Trésorier adjoint : Marc PANTECOUTEAU
 Secrétaire : Pascal PROVOST
 Secrétaire adjointe : Séverine BOUCHÉ
 Membres : Romain ADRON - Jean-Claude BIZEUL - Jean-François BOUCHERIE - Jean-Pierre BURET - Florent CAMUS - Maxime FAUCHEUX - Florian GIRAULT- David HALGAND - Didier LANGOUËT - Patrick LEMAITRE - Gaëtan LEROY - Stéphane LORAND - Jérôme NAVINEL - Jean-Paul PESLERBE - Daniel RABU - Laurent RÉTIF.

Au niveau des **seniors**, les effectifs suivent dans nos deux équipes A et B et notre objectif est le maintien des deux équipes, voire mieux.

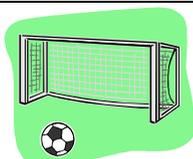
L'équipe A évolue en promotion de première de district. Elle a débuté cette saison par un match en Coupe de l'Atlantique qu'elle a malheureusement perdu mais rien n'est fait, il reste encore la Coupe de District et surtout le championnat dont les premiers matchs conditionnent souvent la saison.

L'équipe B quant à elle évolue en promotion de deuxième de district. Elle aussi a commencé cette nouvelle saison par un match de Coupe, celle de District, mais c'est face à Jans qu'elle s'est avouée vaincue.

Du côté des équipes **jeunes**, nous avons également de bons effectifs pour continuer le Groupement Jeunes Nord 44 construit avec les communes de Rougé et Ruffigné. Cependant les inscriptions sont encore possibles, vous trouverez ci-après les catégories d'équipes avec les noms et numéros de téléphone des dirigeants.

Equipes	Noms des dirigeants	N° de téléphone
-18 ans	Jean-Luc Marsac Jean-Pierre Buret	02.40.28.41.62 02.40.28.42.93
Benjamins	Jean-François Chapron David Halgand	06.81.55.68.56 06.61.56.47.79
Poussins	Gaëtan Leroy Romain Adron Juanito Lemonnier	06.84.72.37.50 06.76.92.28.39
Débutants	Jean-François Boucherie Florent Camus	06.68.76.06.37 06.71.58.32.87

Nous leur souhaitons à tous une belle saison footballistique.



ARCEL

demandez le programme

Activités régulières :



Activités	Jour et horaire	lieu
Gym tonique	Lundi 20h15 à 21h15	Maison des associations
yoga	Jeudi 18h à 19h	Maison des associations
Danse moderne-jazz	Mercredi 15h à 19h30	Maison des associations
musique	Vendredi 15h à 20h30	Maison des associations
Peinture enfants	Mercredi 14h à 16h	Maison Jacob
Peinture adultes	Lundi 18h à 20h	Maison Jacob
Art floral	Mercredi 20h à 22h	Maison des associations
Anglais débutants	Mardi 18h30 à 20h30	Maison Jacob



Inscriptions aux heures des séances ou par téléphone 06-71-84-21-86 ou 06-76-26-78-57

Activités ponctuelles :

Activités	Jour et horaire	lieu
Tournoi de Tennis de table licenciés et loisirs	Vendredi 10 novembre	Salle de sports
Randonnée pédestre familiale guidée	Dimanche 29 octobre	Départ 14h, plan d'eau du Bas du Tertre
Réveillon spectacle (Places limitées à 130)	Dimanche 31 décembre	Salle de Saint-Vincent des Landes

